

cas de l'évêché de Belley, et nous allons dire ce qui a dû se passer pour arriver à un tel résultat.

Dès qu'il fut décidé qu'on agrandirait le diocèse de Genève, il fallut le faire aux dépens de celui de Nyon qui occupait la rive droite du Rhône et le côté ouest du lac Léman. Mais les évêques de Nyon étaient suffragants de Besançon, il fallait donc le consentement du métropolitain. Les pourparlers eurent lieu ; on consentit à l'annexion de l'ancien évêché de la *civitas Equestrium* à Genève, mais on demanda des compensations, ce qui ne pouvait se faire sans être d'accord avec le métropolitain de Vienne. De nouveaux pourparlers eurent lieu, et un accord parfait, une transaction presque mathématique s'est faite pour conserver les droits de chacun, tout en agrandissant l'évêché de Genève et en donnant un siège réel et des diocésains nouveaux à celui de Nyon, sous le titre d'évêché de Belley. C'est ce que nous allons démontrer (1).

L'ancien diocèse de Genève, le diocèse allobroge, comprenait, d'après des pouillés du XIV^e siècle, 315 cures et prieurés avant l'annexion de l'évêché de Nyon, puis après cette annexion on compte 425 cures et prieurés, ce qui fait 110 en plus (2). Donc, 110 localités étaient distraites de la suffragance de Besançon pour entrer par Genève dans celle de Vienne.

Pour obvier à cette perte territoriale, le métropolitain de Vienne consentit à céder 47 cures du Bugey qui formaient le territoire des *Allobroges d'outre-Rhône*, plus 41 cures de la Sapaudie ou Allobrogie à l'est du Rhône, et 20 de l'Allobrogie au sud du même fleuve ou Dauphiné actuel. Le total

(1) Tout ceci est problématique, nous l'avouons, mais faute de preuves le raisonnement logique est permis.

(2) Les pouillés, qui nous servent à établir ces chiffres quoique postérieurs, représentent assez bien les territoires cédés par le nombre des cures qui s'y trouvent au moment où ils ont été faits.